

Fischer, Georges et Vignes, Daniel, *L'inspection internationale (quinze études de la pratique des États et des organisations internationales réunies et introduites par)*, Bruxelles, (Collection « Organisations internationales et relations internationales »), Ét. Émile Bruylant, 1976, 524 p.

Annemarie Jacomy-Millette

Volume 9, numéro 3, 1978

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/700881ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/700881ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

0014-2123 (imprimé)

1703-7891 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Jacomy-Millette, A. (1978). Compte rendu de [Fischer, Georges et Vignes, Daniel, *L'inspection internationale (quinze études de la pratique des États et des organisations internationales réunies et introduites par)*, Bruxelles, (Collection « Organisations internationales et relations internationales »), Ét. Émile Bruylant, 1976, 524 p.] *Études internationales*, 9(3), 442–443.
<https://doi.org/10.7202/700881ar>

FISCHER, Georges et VIGNES, Daniel, *L'inspection internationale* (quinze études de la pratique des États et des organisations internationales réunies et introduites par), Bruxelles, (Collection « Organisation internationale et relations internationales »), Ét. Émile Bruylant, 1976, 524p.

En introduction, les auteurs Georges Fischer et Daniel Vignes posent la question : « Existe-t-il dans la société internationale une fonction d'inspection ? », le terme étant défini en une première approximation comme « la surveillance ou l'observation exercée sur place, par des personnes investies de fonctions internationales en vue de vérifier la conformité de certains actes, d'une situation, de l'exercice des compétences à une règle, à un engagement ou aux exigences de l'ordre international ». L'inspection s'analyse en un constat, une vérification. La question est pertinente puisqu'il n'existe pas d'autorité hiérarchique internationale. Cependant il est un ordre normatif international et une certaine hiérarchie des normes juridiques prêtant parfois à contestation, voire au rejet. Il est surtout un besoin pratique de réglementation mondiale correspondant à une interdépendance fonctionnelle accélérée depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale. Et cette réglementation doit être assortie de mécanismes de contrôle pour être efficace et donc valable.

Les quinze auteurs présentent successivement des exemples d'inspection internationale : 1° dans le cadre du maintien de la paix et de la sécurité internationale ; 2° dans les secteurs techniques et économiques ; 3° enfin, dans le secteur social et humanitaire, aspects qui constituent les trois volets de l'ouvrage. Il ne s'agit que de réalisations partielles, mouvantes dans des domaines limités, dont l'efficacité dépend des possibilités d'adaptation aux modifications du système international à la fois dans le temps et dans l'espace. De plus, le succès de ces tentatives d'établissement

d'un « ordre » international repose sur une entente fragile et souvent remise en question dans le contexte du clivage Nord-Sud, entre les États souverains – en premier lieu naturellement les superpuissances – pour lesquels la politique extérieure ne peut que traduire les intérêts nationaux. Enfin, l'inspection a un rôle policier au sens large du terme que peu d'États-nations acceptent de bonne grâce. C'est ce qui explique les difficultés de mise en place d'un mécanisme d'inspection dans le cadre des opérations des Nations unies pour le maintien de la paix, décrites par l'ambassadeur d'Algérie, Mohammed Bedjaoui. La remarque est encore plus valable à l'égard du problème de l'inspection et du contrôle des armements dont le directeur de recherche Georges Fischer, spécialiste de ces questions, esquisse les grandes lignes (interdiction des essais nucléaires, traité sur la non-prolifération, armes chimiques et bactériologiques), ou en ce qui concerne le contrôle et la surveillance de la cessation des hostilités en Indochine, analysé par le professeur Paul Isoart, de Nice.

Si la fonction de contrôle dans l'ordre international politique n'en est qu'à ses débuts – des débuts difficiles – on peut cependant noter quelques succès dans des secteurs techniques, comme le soulignent tant le doyen Dominique Carreau, de Paris, dans son étude sur « le pouvoir de contrôle du Fonds monétaire international », que MM. Andrès Rogo Sureda et Charles Vuylteke, conseillers aux services juridiques de la BIRD, dans leur description de « la surveillance exercée par la Banque mondiale ».

Cet ouvrage réunit d'autres éminentes personnalités du monde juridique international, telles que les professeurs François Borella, de Nancy, René-Jean Dupuy, de Nice, et Mario Bettati, de Reims, ainsi que MM. Michel Voelckel, contrôleur des armées, Horst Schmidt-Ohlendorf, et Daniel Vignes, du Conseil des Communautés européennes, Nicolas Valticos, de l'OIT, Claude-Henri Vignes, de l'OMS,

Jean Pichet, du Comité international de la Croix-Rouge, et A. H. Robertson, ancien directeur des Droits de l'homme au Conseil de l'Europe ; et donne de ce fait un éclairage particulier dans sa diversité à un problème dont les solutions ne sont encore qu'au stade de l'ébauche mais constituent des jalons vers l'établissement d'un gouvernement mondial impliquant le concours des États souverains dans leurs rapports bilatéraux et multilatéraux et au sein des organisations internationales. La souveraineté des États n'est pas encore devenue un concept périmé en dépit des signes précurseurs d'une crise de l'État.

ANNEMARIE JACOMY-MILLETTE

C.Q.R.I.,
Université Laval

JUREIDINI, Paul A. et HAZEN, William E., *The Palestinian Movement in Politics*, Lexington Books, D. C. Heath and Co., 1976, 139p.

Publié par deux économistes, *The Palestinian Movement in Politics* constitue un apport extrêmement profitable à la connaissance du mouvement de résistance palestinien, en général, mais aussi des relations arabo-palestinienne, en particulier. Bien que n'apportant que peu d'éléments nouveaux, Jureidini et Hazen n'en présentent pas moins une étude solide visant surtout à éclairer la compréhension de la chose palestinienne par le biais des actions diverses, entreprises par ses troupes depuis 1948 à nos jours.

Cette caractéristique qui devrait être le point fort de l'œuvre en est cependant la grande faiblesse. En premier lieu, même si la sympathie des auteurs à l'égard de la cause palestinienne est évidente, il n'en reste pas moins que l'appellation « terroristes »

est utilisée constamment pour désigner ceux qui, depuis 1948, se soulèvent (violemment, admettons-le !) contre un monde qui ajoute l'ignorance à l'oubli.

Deuxièmement, si on ferme les yeux sur cet emploi malheureux de l'épithète, le reste de l'ouvrage constitue une analyse empreinte d'une grande honnêteté d'un texte facile à lire et surtout qui transpire d'une grande connaissance des faits et gestes entourant le sujet pourtant difficile de l'organisation de la résistance palestinienne.

Dressant le bilan des « activités » de la résistance, les auteurs essaient de voir et d'analyser la perspective d'une coexistence pacifique avec l'État d'Israël. Leur réponse pessimiste est surtout due à la configuration du système moyen-oriental où le Liban, la Syrie et la Jordanie constituent ce que le professeur Brecher avait appelé les *core-nations*. Jureidini et Hazen ne manquent cependant pas l'occasion de faire le bilan des relations « fraternelles » arabo-palestiniennes. De Haj Amin Al Hussayni (président du Comité suprême arabe de 1936 jusqu'à la création du Comité central unifié de la résistance) le sujet est fouillé, disséqué pour présenter aux lecteurs une foule d'informations utiles et facilement assimilables. *The Palestinian Movement in Politics* est cependant une œuvre complémentaire à *The Politics of Palestinian Nationalism* de William Quandt, qui constitue une bible documentaire du sujet.

Il n'en reste pas moins que Jureidini et Hazen nous présentent là une bonne plaquette (140 pages) bien documentée, souffrant de mauvaises formulations et peut-être d'un texte laissant une impression d'un certain laisser-aller.

ROGER MÉGÉLAS

Département de science politique,
Université de Montréal